



Direction du Développement Economique et de l'Emploi
Sous- Direction du développement économique
Bureau du Commerce et du Tourisme

2012 DDEEES 241 Subvention (8.000 euros) à l'association CALIF (Club action des Labels Indépendants Français) - Disquaire Day.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Club Action des Labels Indépendants Français (CALIF) s'est donné pour mission de maintenir et de développer un réseau de disquaires indépendants et de commerces culturels de proximité qui soient en mesure de relayer une offre culturelle plurielle auprès du public. Créée en 2002 et présidée par Monsieur Gilbert Castro, l'association est domiciliée 8 rue Sainte Marthe à Paris 10e arrondissement.

Le CALIF apporte aides logistiques, conseils et promotion auprès des disquaires et commerces culturels indépendants. Dans le cadre de ses activités, le CALIF organise pour la France le Disquaire Day, journée internationale en faveur des disquaires indépendants dans laquelle s'impliquent le public et l'ensemble de la filière musicale.

L'association a développé ses initiatives en partant de deux constats : la musique est depuis longtemps le domaine artistique de prédilection des Français, et pourtant la filière du disque est plongée depuis quelques années dans une forte crise, dont les disquaires ont été les premières victimes.

En moins de 20 ans, près de 90% des magasins indépendants ont disparu. Les disquaires indépendants qui ont contribué à la diffusion de la création musicale, grâce à la qualité de leurs animateurs et aux multiples services proposés à leur clientèle, avaient déjà quasiment disparus lorsque la problématique du téléchargement et du piratage est apparue.

Depuis 2007, aux Etats-Unis et au Royaume Uni, s'est créée une journée spéciale en faveur des disquaires indépendants : le Record Store Day. En 2011, le CALIF s'est donc naturellement associé au Record Store Day en créant sa version française Le Disquaire Day et en y associant tous les acteurs de la filière : les artistes, les labels, les distributeurs et bien sûr les disquaires. Pour cette édition 2012 qui s'est déroulée en avril dernier en France et notamment à Paris, ce sont 176 disquaires et plus de 150 artistes qui ont participé à l'opération.

Afin de soutenir les initiatives du Club Action des Labels Indépendants Français, qui s'inscrivent en continuité de la politique municipale de maintien et de développement des commerces culturels indépendants, je vous propose d'attribuer à l'association CALIF une subvention de 8 000 euros au titre de l'année 2012.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 241 Subvention (8.000 euros) à l'association CALIF (Club action des Labels Indépendants Français) - Disquaire Day.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Action des Labels Indépendants Français (CALIF) pour l'organisation de l'évènement Disquaire Day ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association « Club Action des Labels Indépendants Français » (CALIF) domiciliée 8 rue sainte Marthe 75010 Paris (2012-DDEEES-241 ; n° Simpa : 120841)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF 55003), du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants.